



Appel de propositions
pour un projet portant sur

L'innovation sociale dans les services au sein des organisations parapubliques

avec

le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

le ministère de la Santé et des Services sociaux

le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

et

le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Type de programme :	subvention pour 1 projet
Durée :	12 mois
Montant total :	80 000 \$
Lettre d'intention :	26 octobre 2005 à 16 h
Demande de financement :	1^{er} février 2006 à 16 h

Contexte	p. 3
Besoins de recherche	p. 4
Conditions de la demande de subvention	p. 5
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 6
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Date du concours et période de la subvention	p. 8
Renseignements	p. 9
Annexes	p.10

La présente Action concertée s'inscrit dans une démarche en deux temps visant à doter les tableaux de bord¹ du système québécois d'innovation, d'indicateurs en matière d'innovation sociale. Cette démarche permettra de caractériser les différentes formes et les types d'innovations dans le développement et la prestation des services, d'en mesurer l'ampleur et d'identifier la nature de leurs déterminants au sein des organisations parapubliques (voir annexe 1 – zone grisée pour l'aire visée par le présent appel de propositions).

- La première étape de cette démarche consiste à faire un état des lieux des connaissances sur l'innovation sociale dans les organisations parapubliques, à développer un cadre conceptuel, à proposer une définition opérationnelle du concept d'innovation sociale découlant de ces opérations ainsi que des indicateurs qui permettront de suivre son évolution . **C'EST CE À QUOI EST CONVIÉE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE DANS LE CADRE DE CET APPEL DE PROPOSITIONS** (voir les besoins de recherche plus loin).
- La seconde étape, qui sera précisée à partir des résultats de cette première étape, devrait permettre de réaliser d'autres travaux appliqués aux organisations à mission sociale. Ceux-ci devraient permettre de suivre toutes les formes d'innovations (organisationnelles, technologiques, innovation sociale) dans ces organisations.

¹ Un tableau de bord est un outil d'aide à la prise de décision qui présente, par des indicateurs statistiques, le portrait d'une entité (pays, province, région administrative, groupe d'organisations) dans un domaine donné. Il existe deux types de tableaux de bord : ceux des systèmes régionaux d'innovation du Québec et ceux du système d'innovation québécois.

CONTEXTE

La Direction de l'information stratégique et de la prospective (DISP) du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a le mandat, entre autres, d'assurer une veille du système d'innovation québécois. Elle remplit ce mandat à travers les activités de l'Observatoire-réseau du système d'innovation québécois (ORSIQ)². L'ORSIQ a diffusé deux tableaux de bord sur le système d'innovation québécois (2003³ et 2005⁴) qui adoptait le cadre d'analyse du « système national d'innovation (SNI) », développé par l'OCDE⁵ et adapté par le Conseil de la science et de la technologie (CST)⁶. Ces premières éditions du tableau de bord ont permis de cerner l'innovation technologique au sein des entreprises. Elles indiquaient toutefois que les prochaines versions du tableau de bord devraient aborder des organisations autres que l'entreprise et explorer l'éventail le plus étendu possible des formes que revêt l'innovation, au fur et à mesure de la disponibilité de modèles et d'indicateurs pertinents.

L'une des raisons militent en faveur du choix de porter un regard sur l'innovation dans les services tient au fait que ceux-ci comptent pour près de 72% du PIB et autour de 76% de l'emploi au Québec (MDEIE, 2005⁷). Dans l'avis du CST (2003⁸), il semble reconnu que les innovations, quelles qu'en soit la forme, peuvent contribuer à bonifier la qualité des services voire à créer de nouveaux services, à réduire les coûts, à accroître la productivité et à contribuer à l'accroissement du mieux-être de la population. Il s'avère donc important de pouvoir mesurer leur ampleur notamment pour améliorer la qualité des services à la population.

² L'ORSIQ est un mécanisme de concertation et de coordination en matière de veille et de prospective dans le domaine de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation mis sur pied par le MDEIE – secteur Recherche, Science et Technologie en avril 2002. De façon spécifique, les partenaires ministériels interpellés par le présent projet sont : le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir ainsi que le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

³ Ministère du Développement économique, Régional et de la Recherche (2003). *Tableau de bord du système d'innovation québécois. 1^{ère} édition*. Direction de l'information stratégique et de la prospective/Direction générale de la politique scientifique et ORSIQ. Sillery, 2^e trimestre. 73p. Référence internet : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/publications/pdf/science_technologie/fr/publications/tableau/tableau.pdf.

⁴ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (2005). *Tableau de bord du système d'innovation québécois. Édition 2005*. Direction générale des communications et des services à la clientèle, Gouvernement du Québec, Québec. 108p. Référence internet : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/publications/pdf/science_technologie/fr/publications/tableau/tableau_2005.pdf.

⁵ OCDE (1997). *La mesure des activités scientifiques et technologiques : principes directeurs proposés pour le recueil des données sur l'innovation technologique*, Manuel d'Oslo, Éd. de l'OCDE et Eurostat.

⁶ Conseil de la science et de la technologie (1998). *Pour une politique québécoise de l'innovation*. Rapport de conjoncture, Québec. 73 p.

⁷ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (2005), «Portrait socioéconomique des régions du Québec ».

⁸ Conseil de la science et de la technologie (2003). *L'innovation dans les services. Pour une stratégie de l'immatériel*. Québec. 118 p. Référence internet : <http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/InnovationServices.pdf>.

Dans un avis paru en 2000⁹, le CST pose des jalons théoriques significatifs et montre notamment que le *système national d'innovation*, développé pour les entreprises manufacturières, pourrait potentiellement être adapté à d'autres secteurs d'activités, du moins en bonne partie. Il reste à démontrer comment cette adaptation peut être faite puisque l'innovation dans les services publics et parapublics n'est pas couverte par une enquête et n'a pas fait l'objet d'études approfondies.

L'innovation technologique est déjà bien cernée dans certains secteurs d'activités de même que l'innovation organisationnelle, dans une certaine mesure. Les partenaires impliqués dans la démarche sont toutefois d'avis qu'il existe des zones d'ombre importantes quand on aborde l'innovation sociale. En 1999, dans le document *Contribution pour une politique de l'immatériel*, le Groupe de travail sur l'innovation sociale avait proposé une définition de l'innovation sociale¹⁰ qui a été reprise dans l'avis du CST (2000). L'innovation sociale y est définie comme « toute nouvelle approche, pratique, intervention ou encore tout nouveau produit et service ayant trouvé preneur au sein des organisations ». Dans cet avis, le CST propose des fondements importants qui doivent cependant être clarifiés, validés et complétés. On reconnaît que le secteur des services, considéré comme un secteur de « l'immatériel », est largement perçu comme un secteur où les innovations peuvent être davantage qualifiées de « sociales », d'où les embûches supplémentaires qui se posent aux chercheurs lorsqu'il s'agit de les cerner.

Dans le cadre de cette Action concertée, les partenaires visent le développement de connaissances permettant de mieux comprendre l'innovation sociale dans les services au sein des organisations parapubliques à mission sociale. Sont plus directement visées les organisations parapubliques dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi. Toutes les formes d'innovations, qu'elles soient technologiques ou organisationnelles, peuvent contribuer à générer de l'innovation sociale et, le cas échéant, peuvent être prises en considération dans la démarche de recherche.

BESOINS DE RECHERCHE

Les partenaires souhaitent faire appel à la communauté scientifique afin de réaliser une recherche ayant comme aire d'étude les organisations parapubliques dotées d'une mission sociale.

Les propositions devront permettre de répondre à **l'ensemble** des besoins suivants soit:

- de faire une synthèse des connaissances permettant de caractériser, pour ces organisations, les types d'innovations sociales dans le développement et la prestation des services, d'en mesurer l'ampleur et d'identifier la nature de leurs déterminants ;
- de proposer un cadre conceptuel de l'innovation sociale dans les organisations parapubliques ;
- de proposer une définition opérationnelle du concept d'innovation sociale appuyée sur cette synthèse ;

⁹ Conseil de la science et de la technologie (2000). *Innovation sociale et innovation technologique : l'apport de la recherche en sciences sociales et humaines*, Québec. 82p. Référence internet : <http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/InnovSSH.pdf>.

¹⁰ *Contribution pour une politique de l'immatériel*, sous la direction de Camil Bouchard avec la collaboration du Groupe de travail sur l'innovation sociale, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 1999. 36p. Voir également CST (2000 et 2003), op. cit.

- d'identifier des indicateurs qui permettront de suivre périodiquement l'évolution de l'innovation sociale dans les organisations parapubliques et qui porteront notamment sur les outils, les interventions et les façons de faire dans le développement et la prestation des services.

En plus de prendre appui sur la littérature récente dans le domaine, les chercheurs sont invités à s'inspirer des travaux récemment publiés relatifs à d'autres formes d'innovations (organisationnelles ou technologiques) par l'OCDE, Statistique Canada, le CST et d'autres chercheurs, de même que du cadre établi par le manuel d'OSLO (OCDE, 1997, op.cit). Il est important également qu'ils ne s'attardent pas à des microanalyses mais à l'élaboration d'un cadre qui permettra de caractériser l'innovation sociale pour l'ensemble des services au sein des organisations parapubliques. À moins qu'il n'y ait démonstration de son caractère généralisable à l'ensemble du secteur, une proposition qui ne traiterait que d'un réseau (soit santé, soit éducation, soit emploi) ne sera pas retenue à l'étape d'évaluation de pertinence.

Les retombées attendues sont de deux ordres :

- un état des connaissances sur l'innovation sociale dans les services au sein des organisations parapubliques à mission sociale ;
- des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'innovation sociale dans les services au sein d'organisations parapubliques à mission sociale.

CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra de financer un projet d'une durée de 12 mois qui devrait commencer le 1^{er} mai 2006. Le montant de la subvention est de 80 000 \$. Ce montant devra être utilisé pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le Fonds quant à l'admissibilité des chercheurs, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme des actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : http://www.fqrcs.gov.qc.ca/programmes/actions/actions_concer.html.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collègues.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du cv commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqrcs.gov.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au Fonds avant ou à la date limite

fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le curriculum vitæ du ou de la responsable du projet est demandé.

- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées pour le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie l'attestant). La liste des pièces à joindre, s'il y a lieu, apparaît dans le document décrivant le programme des Actions concertées disponible dans le site Internet du Fonds.
- Le versement de la subvention est conditionnel au dépôt, au Fonds, du certificat de déontologie produit par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. **Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi de la subvention, le signifier rapidement par écrit au gestionnaire du programme.**
- Les personnes qui recevront un financement dans le cadre de cette Action concertée **sont tenues de participer à des activités de suivi** de leur projet de recherche. Celles-ci seront organisées par le Fonds et permettront de mettre à profit l'évolution des travaux ainsi que les résultats de recherche auprès des partenaires de cette initiative concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget du projet.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que leur recherche a bénéficié du soutien financier du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LA LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées doivent **obligatoirement** remplir le formulaire de lettre d'intention *en ligne* se trouvant dans le site Internet du Fonds (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>). À cette étape, seul le *curriculum vitæ* du chercheur ou de la chercheuse responsable du projet est demandé. Il doit aussi être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (cv commun canadien), également disponible dans le site Internet du Fonds.

Un comité, formé des partenaires de l'Action concertée, évaluera la pertinence des propositions soumises et leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel de propositions. Il pourra aussi faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus adéquate aux attentes exprimées dans l'appel de propositions. Le Fonds invitera les chercheurs dont la lettre d'intention aura été jugée pertinente à présenter une demande de financement. Le seuil de passage pour l'évaluation de la lettre d'intention est de 70%.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions** (60 points)

Indicateurs

Pertinence du projet par rapport aux besoins exprimés dans l'appel de propositions ;
Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées** (40 points)

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus ;
Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;
Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

L'étape de la lettre d'intention est éliminatoire. Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs et chercheuses sont donc invités à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou à justifier dans leur demande de financement leur choix de ne pas le faire. Une deuxième évaluation de pertinence sera faite par ce même comité sur la base des mêmes critères de pertinence, suite à la présentation de la demande de financement notamment pour valider la prise en compte des commentaires dans la proposition finale. La note attribuée lors de cette deuxième évaluation de pertinence sera prise en considération dans l'évaluation de la demande de financement et comptera pour 10% de la note finale attribuée au projet.

LA DEMANDE DE FINANCEMENT: CONTENU ET ÉVALUATION

Les chercheurs invités à présenter une demande suite à l'acceptation de leur lettre d'intention doivent la compléter *en ligne* dans le site Internet du Fonds à partir des formulaires prévus à cet effet dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, sous l'onglet *programme des Actions concertées*. Une version PDF du formulaire est disponible afin de faciliter la consultation de toutes les rubriques de même que la liste des pièces à joindre. Les conditions d'octroi de la subvention sont les mêmes que celles indiquées dans les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec*. À noter que la qualité scientifique est assorti d'un seuil de passage de 70 %. Les curriculum vitæ (communs canadiens) du responsable de la demande et des co-chercheurs doivent être complétés *en ligne* et joints à la demande. Les chercheurs collaborateurs n'ont pas à transmettre de CV.

Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier:

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt ;
- Les *lettres d'autorisation* nécessaires à la réalisation du projet, si nécessaire ;
- Les pièces relatives à l'attestation de citoyenneté ou de résidence, s'il y a lieu.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au Fonds Société et Culture et à ses partenaires, la demande à financer. Les critères d'évaluation des demandes de financement sont les suivants :

- **Qualité scientifique du devis proposé (50 points)** (*critère assorti d'un seuil de passage de 70%*)

Indicateurs

Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique ;
Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie ;
Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ;
Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine ;
Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires.

- **Capacité scientifique des chercheurs (20 points)**

Indicateurs

Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) ;
Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée.

- **Contribution à la formation (10 points)**

Indicateur

Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche.

- **Retombées anticipées (20 points)**

Indicateurs

Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;
Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche ;
Qualité et degré d'implication des milieux partenaires ;
Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions.

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli *en ligne* dans le site Internet du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 26 OCTOBRE 2005** à 16 heures. Le formulaire CV rempli *en ligne* ainsi que les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendus à la même date (le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie l'attestant dans le cas des pièces à joindre). L'annonce officielle des résultats suite à la lettre d'intention est prévue dans la semaine du 28 novembre 2005.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli *en ligne* dans le site Internet du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 2006** à 16 heures. Les formulaires CV rempli *en ligne* ainsi que les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendus à la même date (le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie l'attestant dans le cas des pièces à joindre). L'annonce des résultats est prévue dans la semaine du 24 avril 2006.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Projet : L'innovation sociale dans les services au sein d'organisations parapubliques
Programme des Actions concertées
140, Grande Allée Est, bureau 470, Québec (Québec) G1R 5M8

Pour information sur ce concours et sur le programme des Actions concertées, communiquez avec :

Nathalie Roy
Gestionnaire du programme des Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour tout autre problème ou pour des questions d'ordre technique, communiquez avec le:

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou, pour l'extérieur de la région de Québec, 1-866-621-7084
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Annexe 1

MESURE DE L'INNOVATION ET DE SES DÉTERMINANTS

État de la situation

SECTEURS D'ACTIVITÉS		Type d'organisations	Caractérisation du type d'innovation et mesure de son ampleur (Enquêtes)	Identification des déterminants de l'innovation et mesure de son ampleur (Travaux et études)
Manufacturier	Privé	Entreprises manufacturières	Enquête de Statistique Canada (1999 et 2005)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manuel d'Oslo ○ Tableau de bord du système d'innovation québécois (2003) et tableau de bord des systèmes régionaux d'innovation (2004)
	Services	Privé	Entreprises de services	Enquête de Statistique Canada (2003)
	Public	Parapubliques (Réseaux de Santé et Services sociaux, Éducation, Emploi et Solidarité sociale)		
		Ministères		
		Municipalités	CST – Municipalités innovantes	CST – Municipalités innovantes
	Services d'actions communautaires et associatives	OSBL (organismes sans but lucratif), les associations et les regroupements, etc.		

Annexe 2 Dépenses admissibles

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible : aucun)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2 ^e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**				
- Étudiants de 1 ^{er} cycle				
- Étudiants de 2 ^e cycle				
- Étudiants de 3 ^e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels				
- Consultants				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banques de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
TOTAL : DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN EQUIPEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.